



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 17 décembre 2024

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres

M. Mario Alain, Président et maire de la ville de Portneuf
M. Raymond Francoeur, vice-président et maire de la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne
M. Michel Blackburn, administrateur et maire de la ville de Cap-Santé
M. Marc Ouellet, administrateur et conseiller à la municipalité de Sainte-Christine D'Auvergne
M. Marc Rivard, administrateur et conseiller à la ville de Portneuf

Invités

M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie
Mme Valerie Veillette, trésorière de la Régie portneuvoise de protection incendie

Absent

M. François Trottier, administrateur et conseiller à la ville de Cap-Santé

24-12-133

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée en conformité avec la *Loi sur les cités et les villes* pour la province de Québec.

M. Marc Rivard propose l'ouverture de l'assemblée.

M. Mario Alain préside l'assemblée et propose que Mme Valerie Veillette agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

24-12-134

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PROPOSÉ PAR M. Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour avec varia ouvert

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Ce point est reporté à une séance ultérieure

CONSEIL D'ADMINISTRATION

24-12-135

4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. Raymond Francoeur
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil entérine les comptes à payer au 30 novembre 2024 pour un montant de 3 864.32\$.

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Greffière-trésorière*

4.2 ENTENTES PARTICULIÈRES AVEC LA VILLE DE SAINT-RAYMOND

M. Francis Perron présente la proposition de la ville de Saint-Raymond pour une entente particulière d'entraide. Le conseil d'administration a pris connaissance de la proposition. Le conseil demande de vérifier ce que la loi dit à ce sujet, de valider la proposition selon ce qui est inscrit dans le schéma de couverture et demande d'attendre de valider les ententes qui seront adoptées avec le prochain schéma de couverture en écriture.

RESSOURCES HUMAINES

FINANCES

6.1 DÉBOURSÉ PAR CHÈQUE POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 30 NOVEMBRE 2024

Aucun chèque n'a été émis au mois de novembre 2024.

24-12-136

6.2 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 30 NOVEMBRE 2024

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport présenté pour la période du 1 au 30 novembre 2024 au montant de 53 892.65\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Greffière-trésorière*

6.3 ANALYSE DES POSTES BUDGÉTAIRES AU 31 OCTOBRE 2024

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'analyse des postes budgétaires au 30 novembre 2024.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

24-12-137

7.3 POLITIQUE VESTIMENTAIRE

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie (RÉPPI) a adopté une politique vestimentaire portant la résolution #21-07-34 ;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie désire mettre à jour les règles d'apparence générale et de tenue vestimentaire s'adressant à tous les intervenants œuvrant au sein de la RÉPPI ;

ATTENDU QUE la RÉPPI désire simplifier l'utilisation de la politique vestimentaire;

ATTENDU QU'UN la RÉPPI tient à placer les fondements d'une image cohérente avec sa mission et de ses valeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** M. Marc Rivard **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration d'adopter la modification de la politique vestimentaire de la Régie portneuvoise de protection incendie et demande qu'elle soit communiquée aux employés.

POINTS D'INFORMATIONS

8.1 TABLEAU DES INTERVENTIONS DU MOIS DE NOVEMBRE 2024

M. Francis Perron fait la présentation des interventions du mois de novembre 2024.

8.2 SUIVI DES ENTRAIDES

Mme Valerie Veillette présente le tableau du suivi des entraides.

8.3 SUIVI INTÉGRATION MUNICIPALITÉ

M. Francis Perron fait le suivi des développements d'intégration de nouvelle municipalité à la REPPI.

8.4 SUIVI CSI

M. Francis Perron discute des dernières demandes de la MRC en lien avec le schéma de couverture.

CORRESPONDANCE

VARIA

24-12-138

10.1 ACHATS BIENS ET ÉQUIPEMENTS DESCHAMBAULT-GRONDINES

ATTENDU QUE la municipalité de Deschambault-Grondines désire intégrer la Régie portneuvoise de protection incendie (REPI) au 1^{er} janvier 2025 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance de l'évaluation des véhicules, biens et équipements de la municipalité de Deschambault-Grondines ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du rapport effectué sur les véhicules, biens et équipements par le directeur général et le directeur incendie de la municipalité de Deschambault-Grondines ;

ATTENDU QUE la municipalité de Deschambault-Grondines et la REPI se sont entendues sur le montant de 650 000.00\$ pour la totalité des véhicules et des biens et équipements du département du service incendie de la municipalité de Deschambault-Grondines ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR Marc Ouellet ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration de faire une offre d'achat de six cent cinquante mille dollars (650 000\$) pour la liste de véhicules, bien et équipement présenté au conseil d'administration et d'autoriser le Directeur général et le président à signer tout document qui s'y rapporte.

24-12-139

10.2 CONTRAT DE TRAVAIL CHEF DE DIVISION

ATTENDU QUE la municipalité de Deschambault-Grondines rejoint la Régie portneuvoise de protection incendie (REPI) au 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Deschambault-Grondines a un directeur incendie temps plein en place ;

ATTENDU QUE la REPI a un poste de Chef de division non comblé depuis un départ à la retraite en décembre 2023 ;

ATTENDU M. Éric Harvey remplit les exigences du poste de chef de division ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR M.** Marc Rivard **ET RÉSOLU PAR le** conseil d'administration d'autoriser le directeur général M. Francis Perron à signer un contrat de travail avec M. Éric Harvey, à titre de chef de division – poste non syndiqué et qu'une période de probation de six (6) mois soit applicable, le tout débutant le 1^{er} janvier 2025.

10.3 DÉPART LIEUTENANT

M. Francis Perron annonce le départ de M. Olivier Gauthier à la caserne 4 pour cause de déménagement pour son travail. Le conseil d'administration remercie M. Gauthier pour ses

années de service au sein de la brigade de la ville de Cap-Santé et à la Régie portneuvoise de protection incendie.

24-12-140

10.4 CFIP

ATTENDU QUE le centre de formation incendie de Portneuf (CFIP) désire poursuivre d'offrir les formations de l'École nationale des pompiers de Québec ;

ATTENDU QUE le CFIP a connu quelques problématiques de recrutement d'instructeur pour assurer les formations de Pompier 1 à son établissement ;

ATTENDU le désir du conseil d'administration d'avoir des instructeurs à l'interne, qualifié pour bonifier l'offre du CFIP ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** M. Raymond Francoeur **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration d'inscrire deux candidats à l'accréditation de la formation Pompier 1 dès que l'École nationale des Pompiers de Québec offrira la formation.

10.5 SAUVETAGE NAUTIQUE

M. Francis Perron discute d'une rencontre à venir avec les représentants du Fédéral en sauvetage sur le fleuve Saint-Laurent soit, la garde côtière et l'armée canadienne. Il présente les points qui seront apportés et qui peuvent représenter des enjeux pour la REPMI.

10.6 CENTRALISATION DE LA FORCE DE FRAPPE

M. Francis Perron discute des enjeux à venir avec le territoire à couvrir à partir du 1^{er} janvier 2025 et le positionnement de la force de frappe initiale. Il discute avec les représentants de la ville de Portneuf des modifications nécessaires à la caserne pour répondre aux besoins des employés. Il est convenu que M. Francis Perron doit prévoir une rencontre avec le maire et le directeur général afin de valider la liste des demandes de la REPMI pour la caserne de Portneuf.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 28 janvier 2025 18h30.

24-12-141

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par **M. Michel Blackburn** que la séance soit levée à 20 : 40



Valerie Veillette
Greffière-trésorière